

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

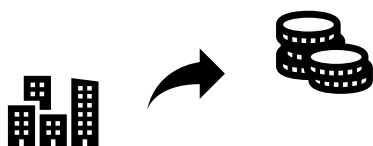
*Un département qui doit consolider sa bonne situation financière, en tenant compte de l'imprévisibilité d'une grande partie de ses recettes et du poids croissant des dépenses sociales*



La situation financière du département du Morbihan ne présente pas aujourd'hui de motif d'inquiétude, mais ses déterminants, en recettes comme en dépenses, ne sont plus maîtrisés par la collectivité, ce qui doit l'inciter à maintenir sa vigilance et à prolonger sa recherche de marges de manœuvre.

### Des recettes dorénavant exposées aux variations des cycles économiques

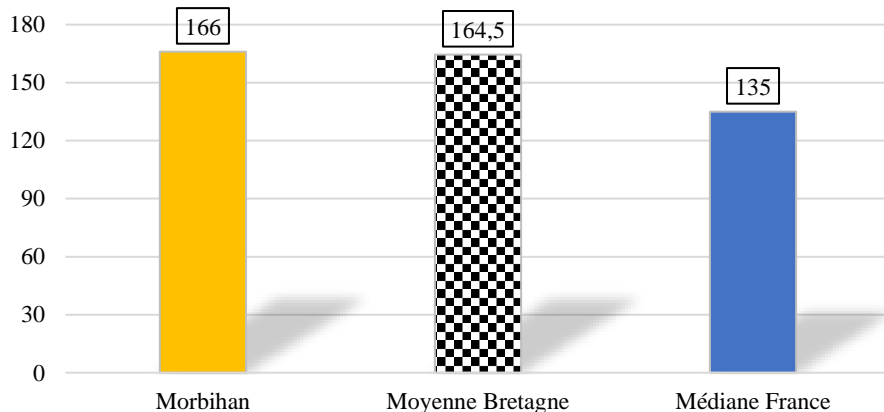
La progression des recettes constatée entre 2016 et 2020 (+ 33,8 M€) est due principalement au dynamisme des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Cette dernière a permis au permis de réduire ses taux d'imposition de 7,5 % sur la période et même de ne pas recourir à la hausse des taux de DMTO permise par le gouvernement. La réforme de la taxe d'habitation a fait perdre au département en 2021 son autonomie en matière de recettes fiscales (perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties substituée par une part de la TVA collectée au niveau national dont le niveau est soumis aux aléas de la conjoncture économique). La fragilité du modèle financier des départements en général pourrait menacer son équilibre. En effet, ses ressources restent très liées au marché immobilier et à la conjoncture économique (DMTO, TVA). La collectivité devrait, en cas de crise économique, faire face à une baisse de recettes significatives alors que les dépenses sociales pourraient fortement progresser, notamment le revenu de solidarité active. La collectivité ne disposant plus du levier fiscal, le seul ajustement possible porterait alors sur la dépense.

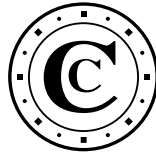


Les produits issus des DMTO et des droits d'enregistrement ont fortement progressé sur la période. Avec 166 €/habitant, ils se situent à un niveau comparable à la moyenne régionale (164,5 €/habitant) et au-dessus de la médiane des départements (hors Corse et Paris), qui s'élève à 135 €/habitant.

### Recettes issues des DMTO et droits d'enregistrement en 2020 (€/habitant)

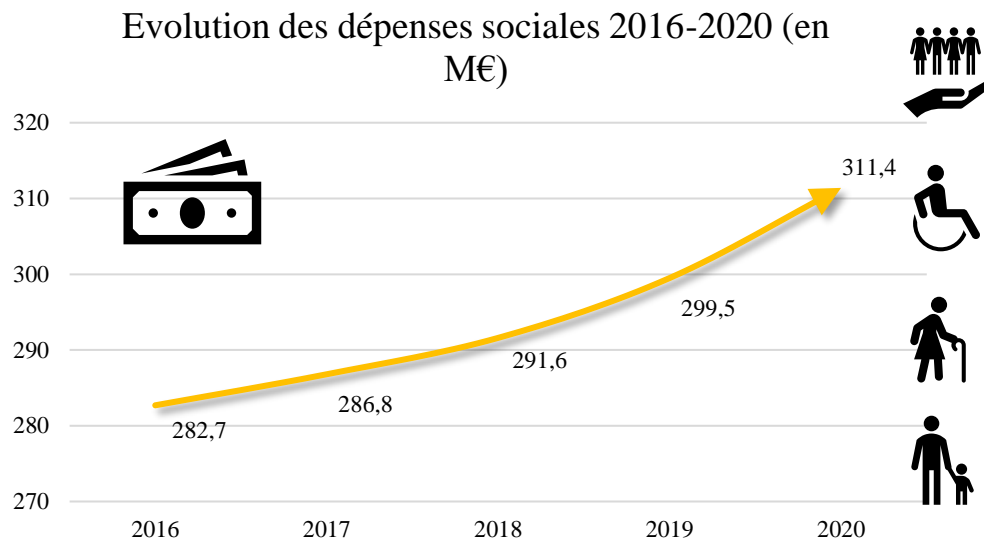
(source: Observatoire des finances et de la gestion publique locale)



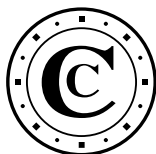


## Malgré le poids des dépenses sociales, une évolution globalement contenue des charges, accompagnée d'un investissement soutenu et d'une réduction de l'endettement

Les dépenses du département ont augmenté de 2,7 M€ en 5 ans, soit une progression très faible (+ 0,1 % par an en moyenne). Les dépenses de fonctionnement par habitant étaient de 709 € en 2019, nettement inférieures à la moyenne des départements de taille comparable (862 €). Ce sont les dépenses sociales qui restent le poste le plus important pour la collectivité (311,4 M€ en 2020). Alors que l'alourdissement de ces dépenses depuis 2016 représente 28,7 M€ supplémentaires, les dotations de l'État qui leur sont affectées sont restées stables, imposant au département de financer l'augmentation de ces charges sans soutien financier complémentaire. La croissance des charges de personnel, qui s'établissent à 121,2 M€ en 2020, a été modérée au cours de la période (0,5 % par an en moyenne).



La situation financière du département s'est en effet améliorée depuis 2016, avec un autofinancement passé de 107,3 à 129,1 M€ sur la période examinée, tandis que l'encours de dette a été fortement comprimé de 224,6 à 162,9 M€. En particulier grâce au dynamisme du marché immobilier et à la croissance des encaissements des droits de mutation, le département a reconstitué ses marges de manœuvre, tout en concédant un niveau d'investissement de 597 M€, supérieur à la moyenne des départements de taille comparable.



Toutefois, l'imprévisibilité à moyen terme du niveau des recettes et la progression constante des dépenses sociales imposent à la collectivité de rester vigilante dans ses futurs arbitrages budgétaires. Afin d'anticiper et d'atténuer les effets potentiels d'une hausse importante des dépenses sociales, qui ne pourrait être compensée par une augmentation des recettes, et pour maintenir son autofinancement et un endettement limité, le département doit poursuivre la maîtrise de ses dépenses. La future programmation pluriannuelle des investissements 2022-2027 devra par ailleurs être mieux construite par le déploiement d'outils de gestion plus prospectifs (plan de trésorerie, perspectives financières calées sur la durée de la programmation pluriannuelle des investissements, gestion plus active de la dette, etc.). Enfin, une optimisation des modalités de mise en œuvre des principales politiques publiques du département (action sociale, collèges, routes, aménagement) doit être prolongée, afin de maintenir les niveaux de service offerts, même sous contrainte financière et dégager, le cas échéant, de nouvelles marges de manœuvres financières.

*A paraître prochainement :  
synthèse régionale sur la gestion des centres routiers des quatre départements bretons.*